

Le Lien SOLIDAIRE

édité par le syndicat CGT des retraité-e-s des
Organismes Sociaux de la Vienne

Bulletin N° 4
Janvier 2023

SOMMAIRE

Edito

2023 : Pour des luttes
sociales gagnantes !

Page 2

INDECOSA-CGT : une asso-
ciation de consommateurs

Festival international Filmer
le travail 2023

Madame Etienne

Page3

Toujours moins de droits
pour les chômeuses et les
chômeurs. Augmentation du
soupçon à leur égard !

Le BAUDET, découvrez un
supermarché coopératif

Page 4

BREVES

Édito

2023 : Pour des luttes sociales gagnantes !

Les années se suivent mais ne se ressemblent jamais à l'identique. Après deux ans d'une pandémie qui n'en finit pas, 2022 marquée à nos portes par la guerre en Ukraine, ce début d'année est frappée du sceau de l'inflation à deux chiffres qui frappe l'ensemble de la population, mais plus durement les plus pauvres, qu'ils soient artisans, salariés, chômeurs ou retraités.

Comme si cela ne suffisait pas Macron et son gouvernement, composé pour moitié de millionnaires, déterminé à poursuivre sa feuille de route libérale, a décidé de mettre en œuvre une véritable contre-réforme des retraites, qui veut allonger la durée du travail aujourd'hui tout en diminuant le niveau des pensions de demain.

Je ne développerai pas dans cet édito tous les arguments qui militent pour s'opposer à cette contre-réforme, vous les trouverez en partie dans ce journal.



Au slogan, répété à l'envie par Macron et les médias serviles : « nous n'avons pas le choix, comme on vit plus longtemps il faut travailler plus longtemps », nous devons nous inscrire en faux et faire front commun avec l'ensemble des organisations syndicales unies (une première depuis 12 ans!!), pour s'opposer frontalement à cette nouvelle régression sociale que ce pouvoir pourrait imposer à coups de 49.3.

Malgré l'arrogance de nombreux macronistes, le gouvernement, ces derniers jours n'est pas si serein. Preuve en est le recul de celui-ci sur l'assurance chômage, après la tentative de durcir le projet pendant la trêve de Noël.

Alors soyons nombreux adhérent-e-s du SROS 86 dans la rue le 19 janvier, pour dire NON à la retraite à 64 ans, NON à l'allongement de la durée des cotisations.

A l'opposé du slogan de Macron pour nous ce sont les mots d'Ambroise CROIZAT que nous portons et porterons haut et fort dans toutes les actions, « la retraite ne doit pas être l'antichambre de la mort, mais une nouvelle étape de la vie! »

En 2023, comme le SROS 86 l'espère depuis de longs mois, soyons capables TOUS ENSEMBLE Actifs et Retraités de se focaliser sur ce qui nous rassemble pour gagner et non sur ce qui nous divise, car la convergence des mobilisations n'a pas encore eu lieu, c'est ce qui a, jusqu'à présent, permis à Macron et au patronat de continuer leurs réformes néfastes.

Au nom du SROS 86, je souhaite à chacune et à chacun, une bonne année de luttes et de victoires !

MANIFESTATIONS DEPARTEMENTALES DU 19 JANVIER

Poitiers à 14h
Sécu/Parc des expos
(face à la sécu)

Chatellerault à 10h
Zone Nord

organismes sociaux



INDECOSA-CGT : une association de consommateurs

Elle vous accompagne dans vos démarches lorsque vous êtes exposés à un litige lié à la consommation.

Dans les années 60, les pouvoirs publics avaient pris conscience du poids économique des consommateurs et de leurs choix, mais ils refusaient la présence des approches « politiques » (syndicats et partis) dans ce domaine. Ils privilégient donc les associations « apolitiques », directement liées à la consommation pour exclure les organisations syndicales. Après avoir tenté de résister, en 1979, la CGT est contrainte de fonder son association, INDECOSA CGT.

Depuis sa création en 1979 par la Confédération Générale du Travail, l'association pour l'information et la défense des consommateurs salariés (INDECOSA-CGT) agit pour la défense, la conquête de leurs droits et la mise en mouvement des consommateurs salariés.

L'association siège au Conseil National de la Consommation (CNC) ainsi que dans 33 instances représentatives.

Des années 90 à aujourd'hui, certains thèmes montent en puissance et deviennent incontournables au sein

d'INDECOSA : importance de l'Union Européenne dans les choix politiques, mondialisation des échanges, questions environnementales.

Principaux domaines d'intervention : La banque, la santé, le logement, des sujets thématiques comme l'eau, l'alimentation, l'urbanisme, le transport, etc Ses champs sont multiples.

Nous aborderons dans le prochain journal, les différents thèmes plus en détail de l'association INDECOSA.

N'oubliez pas, vous êtes syndiqué(e), alors vous êtes membre de droit de l'association.

Accueils :

- mardi et jeudi de 14 à 17h (sur RV), 21 bis Rue Arsène Orillard à **POITIERS**. Tél : 05 49 60 34 76 ou 05.49.60.34.70 - Mail : indecosa86@laposte.net ou indecosa86@gmail.com

- le 1er mercredi du mois, 1 rue du Moulin St Léger à **CHAUVIGNY**, sans RV. Tél : 05.49.60.34.76 ou 05. 49.60.34.70.

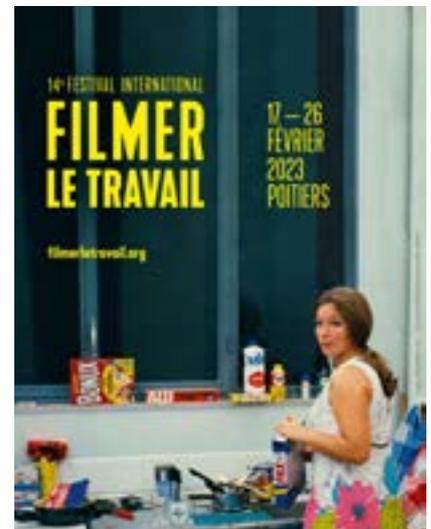


Festival international Filmer le travail 2023



Travail au noir, invisible, travail gratuit, bénévole, travail domestique, travail vivant... le festival sera rythmé par de nombreux événements, comme autant de fils à dérouler pour s'interroger sur les formes que prend le travail dès lors qu'il échappe au cadre légal, s'inscrit aux marges ou en dehors du salariat.

**14e édition
sur le travail informel
17 au 26 février à Poitiers**



Madame Etienne, notre doyenne



En ce début d'année, nous tenions à faire un petit clin d'œil à la doyenne de nos adhérents, qui fêtera ses 93 ans en mars prochain, à savoir notre amie et camarade Yvonne ETIENNE.

En effet malgré ses difficultés pour se déplacer à nos réunions elle reste fidèle à la CGT et au SROS 86 et ceci depuis des dizaines d'années. Nous lui souhaitons le meilleur en 2023, et surtout une bonne santé. Garde longtemps ce beau sourire Yvonne !

Toujours moins de droits pour les chômeuses et les chômeurs. Augmentation du soupçon à leur égard !

A compter du 1er février 2023 la durée d'indemnisation des inscrit-e-s à Pôle Emploi sera réduite de 25 %.

C'est ce qu'a annoncé le gouvernement après un nouveau simulacre de concertation et malgré l'opposition de tous les syndicats.

Cette mesure sera appliquée tant que le taux de chômage sera inférieur à 9 % (actuellement 7,3 %)

L'Élysée et le gouvernement préparent les esprits à un avenir encore plus rude et plus sombre pour les chômeuses et les chômeurs .

Le Pouvoir et le patronat ont de la suite dans les idées. Quelques rappels :

C'est la poursuite de la réforme mise en chantier fin 2017 et retoquée à deux reprises par le Conseil d'État suite à sa saisine par plusieurs syndicats dont la CGT en 2019 et 2021

Malgré cela, pour mieux prendre de court les syndicats prêts à saisir à nouveau la justice ,l'exécutif avait publié au JO du 30- 9 -21 le décret permettant la modification du mode de calcul des allocations de chômage à compter du 1-10-21.

Cette réforme de 2021 a joué sur trois paramètres à compter du 1er octobre 2021 :

- Un nouveau mode de calcul du salaire journalier de référence (SJR) à partir duquel est calculé l'allocation chômage .Le nouveau calcul prend en compte les périodes d'inactivité alors qu'avant et depuis 40 ans seuls les salaires perçus étaient prises en compte pour ce calcul

- la nécessité de travailler 6 mois et non plus 4 pour y avoir droit

- et un recul de 30 % du montant versé au bout de 6 mois pour les chômeurs qui touchaient les plus haut salaires (plus de 4500 € par mois)

L'UNEDIC, gérée par les syndicats et le patronat vient enfin fin décembre 2022 de rendre public le bilan de cette réforme de 2021 dont tout laissait penser qu'elle serait désastreuses pour les plus précaires des demandeurs d'emploi.

C'est malheureusement le cas :

- baisse du nombre de chômeurs indemnisés : 36,6 % en juin 2022 contre 40,4 % en décembre 2021

- recul jamais atteint des allocations ;avec le nouveau mode de calcul du SJR les allocations ont baissé en moyenne de 16 % ;certain-e-s ont vu leurs droits fondre de 20 à 50 %

Mais sans attendre le bilan de cette réforme du 1-10-21 le Parlement a adopté le 17 novembre 2021 la loi Travail 2 qui tape encore plus fort sur les chômeurs .En s'inspirant du modèle canadien (contractuelle) la durée d'indemnisation pourra fluctuer en fonction de la conjoncture économique.La volonté du Pouvoir est d'aller vite et d'appliquer une baisse de 25 % de la durée des droits dès le 1^{er} février 2023,de barrer l'accès à l'indemnisation en cas d'abandon de poste ou de refus de CDI.

Dans le projet de décret adressé aux partenaires sociaux le 23 décembre- juste avant Noël -il était prévu de réduire cette durée de 40 % si le taux de chômage passait sous les 6 % . Cette mauvaise surprise supplémentaire avait emporté une réaction d'opposition de tous les syndicats sans exception. La première ministre a annoncé le 3 janvier revenir sur ce point car il n'a pas selon elle « fait assez l'objet de discussions. »

La vigilance s'impose donc car elle ajoute que « nous remettons ce sujet dans la concertation sur les futures règles de l'assurance chômage. »

La CGT s'oppose et s'opposera aux mesures contre les chômeuses et les chômeurs qui n'auraient - pour celles et ceux qui sont indemnisés - d'autre choix que d'accepter la baisse de leurs allocations chômage , être contraint-e-s à l'aide sociale et d'accepter n'importe quel travail et n'importe quelles conditions de travail .

Nous combattons les actes et les discours anti-chômeurs.



Le BAUDET, découvrez un supermarché coopératif

Près de chez vous :
17 place Henri Barbusse - Forum Rivaud
à Poitiers

Visitez le site : www.lebaudet.fr

Tel : 06.42.62.03.60



EN BREF...

Mutuelles : Les tarifs des mutuelles n'échappent pas à la hausse !

En moyenne au niveau national, les actifs voient leur tarif augmenter de 5,7% et les retraités de 4,1%.

Cependant il est à noter que pour une majorité des adhérents de l'Ufros et du SROS 86, la note est plus salée puisque le tarif de la mutuelle «Ucanss » est trois fois plus élevé que la moyenne nationale à savoir 14,23%.

Malgré l'opposition de l'Ufros cette augmentation a été votée et donc appliquée en 2023.

La Poste : dégradation du service public

Disparition du « timbre rouge »

La suppression du timbre rouge est une attaque supplémentaire contre le service postal et une aberration. Jugez plutôt : vous rédigez votre lettre directement en ligne ou vous numérisez votre document et l'envoyez sur le site de La Poste, à partir de votre ordinateur ou depuis un bureau de poste s'il en existe encore un près de chez vous. Le document sera imprimé dans la région du destinataire, mis sous enveloppe et distribué le lendemain. Une usine à gaz ! Et bonjour la confidentialité !

Et la tournée du facteur ?

La SA La Poste a dégagé plus de 2 milliards d'euros de bénéfices en 2021 et s'apprête à annoncer autant, sinon plus, pour 2022. La Poste lance, à partir du mois de mars, 68 expérimentations dans toute la France afin de réorganiser les tournées de distribution du courrier. Parmi ces "expérimentations", la suppression de la tournée quotidienne. Seuls les colis, la presse ou les recommandés, seront distribués au quotidien. Selon les syndicats, ces expérimentations serviront, à terme, à réduire le nombre de facteurs.

Hausse des prix

L'année 2022 s'est achevée sur une hausse globale des prix de 6,3% en décembre. Les plus fortes augmentations concernent les produits de consommation courante achetés en grande surface, à +14,5 !

2023 ne s'annonce pas sous de meilleurs auspices, avec de nouvelles flambées des tarifs sur les produits alimentaires et l'énergie, les dépenses de logement, de véhicules, les transports, la santé.

Alors que le nombre de français·es sous le seuil de pauvreté en 2022 est estimé à près de 12 millions soit 18,46% (contre 9 millions en 2019), l'Etat ne propose que des mesures de charité, comme les chèques alimentaires, les primes mais poursuit ses projets de régression sociale en matière de droit au chômage et de report de l'âge de départ à la retraite.

L'ampleur de la crise économique que nous subissons, et pour beaucoup très durement, doit transformer le mécontentement et la colère en action !

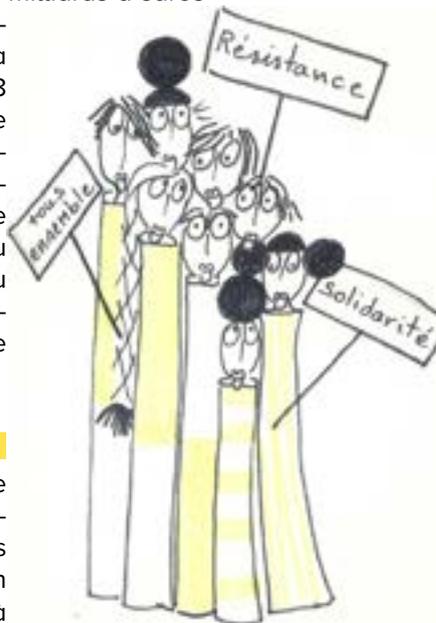
Santé : démographie et précarité

La pauvreté, la précarité sont autant de raisons de tomber malade plus souvent et de façon plus grave. Tous les traités de santé publique, de médecine, de sociologie, tous les rapports statistiques s'accordent sur ce point : être touché par une ou plusieurs précarités nuit gravement à la santé et tue. Face à une pénurie de ressources et de moyens, le problème de l'accès aux soins demeure un défi. Des investissements dans le domaine de la médecine s'avèrent nécessaires, notamment en termes de recherche et de formation. La régularisation de la médecine dans les systèmes de santé passe par une coordination et une collaboration dans le système médical afin d'en augmenter son efficacité. Personnes précaires, personnes âgées, patients atteints de pathologies multiples ou chroniques, migrants...En France aujourd'hui, un grand nombre de ces patients dits « complexes » ne bénéficient pas des soins qu'ils sont en droit d'attendre.

Meurtre d'un inspecteur des impôts lors d'un contrôle fiscal

Le 21 novembre 2022 Ludovic Montuelle inspecteur des impôts a été assassiné par un brocanteur (qui s'est lui-même suicidé) en plein contrôle fiscal. Sa collègue a été retrouvée ligotée et profondément choquée.

Ce meurtre ravive particulièrement le souvenir de l'assassinat de Sylvie Tremouille contrôleur du travail et de Daniel Buffière inspecteur à la MSA abattus par un agriculteur lors du contrôle de son exploitation agricole le 2 septembre 2004 à Saussignac Dordogne.



Merci à Cathy pour son dessin !

Antilles : non lieu scandaleux prononcé dans l'affaire du Chlordécone.

Ce pesticide utilisé de 1972 à 1993 par les planteurs de banane a pollué pour des siècles les îles de la Guadeloupe et de la Martinique : les sols, les rivières, les animaux. 90% de la population est contaminée et développe un taux deux fois plus élevé de cancers qu'en métropole. Pourtant dès 1979, l'OMS avait alerté sur la dangerosité de ce produit (perturbateur endocrinien). La France ne l'a interdit qu'en 1990 mais en accordant des dérogations jusqu'en 1993 aux Antilles. Ainsi d'après la justice il n'y aurait pas de coupable donc pas de coupable dans ce scandale sanitaire !

Pour en savoir plus sur le site Reporterre :

<https://reporterre.net/Scandale-du-chlordecone-la-justice-prononce-un-non-lieu>

Pour prendre contact avec le Syndicat des Retraités des Organismes Sociaux de la Vienne

Envoyer un message à l'adresse ufros.cgt86@gmail.com avec vos nom, prénom, votre numéro de téléphone et votre ancienne branche professionnelle.